

# **BACCALAUREAT GENERAL**

**SESSION 2016**

**PHILOSOPHIE série L**

<b>SUJET</b>
--------------

**EPREUVE DU MERCREDI 15 JUIN 2016**

**Durée de l'épreuve : 4 heures**

**Coefficient : 7**

**Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.**

**L'USAGE DES CALCULATRICES EST STRICTEMENT INTERDIT.**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants :**

**1<sup>er</sup> sujet :** Nos convictions morales sont-elles fondées sur l'expérience ?

**2<sup>ème</sup> sujet :** Le désir est-il par nature illimité ?

**3<sup>ème</sup> sujet :** *Expliquer le texte suivant :*

Est-ce qu'il existe aucun fait qui soit indépendant de l'opinion et de l'interprétation ? Des générations d'historiens et de philosophes de l'histoire n'ont-elles pas démontré l'impossibilité de constater des faits sans les interpréter, puisque ceux-ci doivent d'abord être extraits d'un chaos de purs événements (et les principes du choix ne sont assurément pas des données de fait), puis être arrangés en une histoire qui ne peut être racontée que dans une certaine perspective, qui n'a rien à voir avec ce qui a eu lieu à l'origine ? Il ne fait pas de doute que ces difficultés, et bien d'autres encore, inhérentes<sup>1</sup> aux sciences historiques, soient réelles, mais elles ne constituent pas une preuve contre l'existence de la matière factuelle, pas plus qu'elles ne peuvent servir de justification à l'effacement des lignes de démarcation entre le fait, l'opinion et l'interprétation, ni d'excuse à l'historien pour manipuler les faits comme il lui plaît. Même si nous admettons que chaque génération ait le droit d'écrire sa propre histoire, nous refusons d'admettre qu'elle ait le droit de remanier les faits en harmonie avec sa perspective propre ; nous n'admettons pas le droit de porter atteinte à la matière factuelle elle-même. Pour illustrer ce point, et nous excuser de ne pas pousser la question plus loin : durant les années vingt<sup>2</sup>, Clémenceau, peu avant sa mort, se trouvait engagé dans une conversation amicale avec un représentant de la République de Weimar<sup>3</sup> au sujet des responsabilités quant au déclenchement de la Première Guerre mondiale. On demanda à Clémenceau : « À votre avis, qu'est-ce que les historiens futurs penseront de ce problème embarrassant et controversé ? » Il répondit : « Ça, je n'en sais rien, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'ils ne diront pas que la Belgique a envahi l'Allemagne. »

Hannah ARENDT, « Vérité et politique », 1964.

<sup>1</sup> Inhérent : qui appartient essentiellement à quelque chose.

<sup>2</sup> Années vingt : période de 1920 à 1929.

<sup>3</sup> République de Weimar : régime politique de l'Allemagne de 1919 à 1933.

*La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.*